

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT DE PARCS NATURELS

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en l'aménagement de sentiers pédestres, la construction de belvédères et de trottoirs, en de la plantation d'arbres et d'arbustes, en l'aménagement d'aires d'accueil, en la réalisation de la signalisation et en divers travaux de mise en valeur permettant la mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération du Mont-Bélair et de la Montagne-des-Roches et d'autres milieux naturels.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 est la suivante :

1° aménagement de sentiers :	250 000 \$
2° construction de belvédères et trottoirs :	150 000 \$
3° travaux de plantation d'arbres et d'arbustes :	100 000 \$
4° aménagement d'aires d'accueil :	250 000 \$
5° signalisation :	150 000 \$
6° divers travaux de mise en valeur :	140 000 \$

TOTAL : 1 040 000 \$

Annexe préparée le 28 janvier 2008 par :

Jacques Grantham, directeur
Division de la foresterie urbaine et
de l'horticulture
Service de l'environnement